

© www.Marches-Publics.info

[Imprimer](#)

PUBLICATION LE 28 novembre 2025

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :

BOAMP

JOUE

AVIS

AVIS DE PUBLICITE

**MAIRIE DE SANNOIS**

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

Place du Général Leclerc

BP 60088 - 95111 SANNOIS

Tél : 01 39 98 20 63

SIRET 21950582300019



L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 12 mois

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe.



<b>Objet</b>	<b>Fourniture et mise en œuvre de signalisation routière horizontale et verticale</b>
<b>Référence</b>	2025-VOI-0016
<b>Type de marché</b>	Fournitures
<b>Mode</b>	Procédure ouverte
<b>Code NUTS</b>	FR108
<b>Lieu principal de livraison</b>	Sur toutes les voies de la Commune 95110 Sannois
<b>Durée</b>	12 mois à compter du 01/03/26
<b>Description</b>	Le présent marché a pour but : la fourniture et la mise en œuvre de la signalisation routière horizontale et verticale sur le territoire de la Commune de Sannois qui seront réalisées conformément aux normes énoncées dans l'instruction interministérielle sur la signalisation.
	L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Forme de marché : à bons de commande avec maximum. Accord-cadre conclu pour une période initiale de 1 an, à compter de la date de notification. Reconductible 3 fois.
<b>Code CPV principal</b>	<b>44423400</b> - Panneaux de signalisation et articles connexes
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui
<b>Forme</b>	Division en lots : Non Les variantes sont refusées
<b>Options</b>	Non

**Reconductions** Oui  
 Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges.  
 Les délais d'exécution des commandes sont indiqués au CCTP, sous réserve de disposition contraire fixée par chaque bon de commande.  
 Toute difficulté concernant les délais doit être aussitôt signalée, et en tout cas impérativement avant l'expiration du délai contractuel. Une prolongation du délai d'exécution peut être alors accordée par le pouvoir adjudicateur au titulaire dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS

#### Conditions relatives au contrat

**Autres conditions** Conditions particulières d'exécution :  
 L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat (la date du 1er mars est donnée à titre indicative).  
 Aucune clause de garantie financière prévue.  
 Le contrat prévoit le versement d'une avance, avec obligation de constituer une garantie à première demande en contrepartie.  
 Les prix sont révisables.  
 Le paiement des prestations se fera dans le respect du délai global de paiement applicable à l'acheteur.  
 La consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental détaillées au cahier des charges.

#### Conditions de participation

Critères de participation : renvoi au R.C.

#### Marché réservé : Non

**Critères d'attribution** Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

**Offres** Remise des offres le **05/01/26 à 12h00** au plus tard.  
 Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.  
 Unité monétaire utilisée, l'euro.  
 Validité des offres : **4 mois**, à compter de la date limite de réception des offres.  
 Modalités d'ouverture des offres :  
 Date : le 05/01/26 à 14h00

**Dépôt** • [Déposer un Pli dématérialisé](#)

#### Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

L'intégralité des documents se trouve sur le profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com>.

**Marché périodique :** Oui  
 Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

**Fonds** Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

**Recours** Instance chargée des procédures de recours :  
 Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
 2-4 bd de l'Hautil  
 BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex  
 Tél : 01 30 17 34 00 - Fax : 01 30 17 34 59  
[greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr)  
 Organe chargé des procédures de médiation :  
 Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

2-4 bd de l'Hautil  
BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex  
Tél : 01 30 17 34 00 - Fax : 01 30 17 34 59  
**greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :  
Référez pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référez contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Envoi le 28/11/25 à la publication